

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **4 octobre 2022**, à 20 h 00 à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale à L'Avenir.

Monsieur le maire François Fréchette préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Céline Couture	Siège No 5 Julien Paradis
Siège No 3 Michel Lalonde	Siège No 6 Michel Bélisle

Est également présente  
Suzie Lemire, directrice générale — greffière-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire François Fréchette constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

**R 2022-10-240**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 4 octobre 2022**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 12 septembre 2022

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Septembre 2022
- 5 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022
- 6 Licence annuelle de logiciel SOMUM
- 7 Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 8 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 9 Commande papeterie annuelle 2023
- 10 Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 11 Autorisation signature - Acte de ratification

**Sécurité incendie**

- 12 Demande d'achats - Octobre 2022
- 13 Déneigement - Point d'eau Trahan

**Voirie**

- 14 Embauche - Opérateur de déneigeuse - M. Hagen Philippsen
- 15 Achat sel déglacant pour trottoir et bureau

16 Achat clôtures à neige

#### **Hygiène du milieu**

- 17 Bac compostage - École L'Avenir
- 18 Demande intervention cours d'eau branche #34 de la rivière noire
- 19 Prolongement du réseau d'égout - Étude de caractérisation environnementale phase 2
- 20 Vidange station de pompage et trous d'homme

#### **Urbanisme et zonage**

#### **Loisirs et culture**

- 21 Budget décoration Halloween 2022
- 22 École L'Avenir - Soutien financier 2022-2023

#### **Général**

#### **Varia :**

#### **Correspondance**

- 23 **Période de questions**
- 24 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-10-241**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022, tel que présenté et rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **CONSEIL**

#### **ADMINISTRATION**

**R 2022-10-242**

### **4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – SEPTEMBRE 2022**

Il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de septembre 2022, tels que présentés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

### **5. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022**

La directrice générale/greffière-trésorière, Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2022.

R 2022-10-243

## **6. LICENCE ANNUELLE DE LOGICIEL SOMUM**

**ATTENDU** la facture reçue de SOMUM pour la licence annuelle pour le système d'appel automatisé en cas d'urgence au montant de 2 510 \$ plus taxes ;

**ATTENDU QUE** le logiciel SOMUM a été acquis par l'entremise de la MRC de Drummond, tel que mentionné par la résolution R 2018-04-106, et que depuis la mise en place, il est convenu que SOMUM facture la MRC de Drummond afin que celle-ci facture les municipalités participantes ;

**ATTENDU QUE** la direction générale de la MRC de Drummond a mentionné récemment à SOMUM que celle-ci devait dorénavant facturer directement les municipalités puisque la MRC de Drummond se dégage de la gestion administrative concernant ce dossier ;

**ATTENDU QUE** le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » mentionne qu'une municipalité locale doit, en tout temps, être en mesure de lancer l'alerte et de mobiliser les personnes désignées par la municipalité ;

**EN CONSEQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu de renouveler la licence annuelle de SOMUM pour le système d'appel automatisé au montant de 2 510 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-244

## **7. CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la *Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législative* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

**ATTENDU QU'**à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**ATTENDU QUE** le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

**Il est aussi résolu** que ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-245

**8. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**ATTENDU QUE**, par sa résolution numéro R 2022-10-244, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

**ATTENDU** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation de la présidente d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**ATTENDU QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

**ATTENDU QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 3 810 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 810 \$ pour l'exercice 2022.

**Il est aussi résolu** que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-246

**9. COMMANDE PAPETERIE ANNUELLE 2023**

**ATTENDU QUE** la papeterie annuelle est à commander pour la taxation 2023 ;

**ATTENDU QU'**Infotech demande un acompte de 50 % avant le 11 novembre 2022 afin de garantir la commande ;

**ATTENDU QUE** la commande de comptes de taxe est au montant de 707 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de se procurer la papeterie nécessaire à la taxation 2023 auprès d'Infotech pour un montant de 707 \$ plus taxes. Il est aussi résolu qu'un acompte de 50 %, soit 406.44 \$ taxes incluses, soit versé à Infotech afin de garantir notre commande.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-247

**10. COMITÉ – ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de L'Avenir est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c.A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* ») ;

**ATTENDU** les modifications apportées à la Loi sur l'accès par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25) ;

**ATTENDU QUE** l'article 8.1 a été ajouté à la Loi sur l'accès, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès* ;

**ATTENDU QU'**il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou parti des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit ;

**ATTENDU QU'**à ce jour, tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de L'Avenir doit constituer un tel comité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu :

**QUE** soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la Loi sur l'accès ;

**QUE** ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de L'Avenir :

- Du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels : la directrice générale
- De la directrice générale adjointe

**QUE** ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de L'Avenir dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi sur l'accès ;

**QUE** si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de L'Avenir de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur du ce règlement.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-10-248**

#### **11. AUTORISATION DE SIGNATURE – ACTE DE RATIFICATION**

**ATTENDU** la demande de ratification pour un ancien chemin privé situé sur l'ancienne partie du lot 21 connu comme étant l'ancien chemin conduisant à la traverse ;

**ATTENDU QUE** suite à la rénovation cadastrale étant entrée en vigueur le 4 avril 2019, cette partie de lot est aujourd'hui connue et désignée comme étant le lot 5 982 786, cadastre du Québec, circonscription foncière de Drummond ;

**ATTENDU QUE** le chemin privé menant à la traverse a été cédé en échange du lot numéro 21-4 du cadastre du canton de Durham le 29 juin 2004 ;

**ATTENDU QUE** la cession du chemin privé, datant du 5 septembre 1864, n'est pas clairement mentionné et qu'il y a lieu de régulariser la situation en

signant un acte de ratification puisque ce chemin fait partie du lot 5 982 786 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser M. François Fréchette, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de L'Avenir un acte de ratification afin de régulariser les droits et titres pour le lot 5 982 786. Il est aussi résolu que tous les frais concernant ce dossier soient à la charge du propriétaire du lot 5 982 786.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

*Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.*

**R 2022-10-249**

#### **12. DEMANDE D'ACHATS – OCTOBRE 2022**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Gilles Pérusse, directeur du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



#### **Service incendie Municipalité de L'Avenir**

#### **Demande d'achat pour Octobre 2022**

	Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-526	Vérification des appareils respiratoire (banc d'essai APRIA)	1 154.35 \$	<b>1 154.35 \$</b>
02-220-00-670	Bonbons Halloween	125.00 \$	<b>125.00 \$</b>
	<b>Total de la demande</b>		<b>1 279.35 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat pour un montant de 1 279.35 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2022-10-250**

#### **13. DÉNEIGEMENT – POINT D'EAU TRAHAN**

**ATTENDU** l'offre de service reçue des Travaux GM pour le déneigement du point d'eau à l'abattoir Trahan pour la saison 2022-2023 au montant de 800 \$ plus taxes ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser la signature du contrat de déneigement pour le point d'eau à l'abattoir Trahan pour un montant de 800 \$ pour la saison 2022-2023 avec Les Travaux GM.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

*Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.*

## VOIRIE

R 2022-10-251

### 14. EMBAUCHE – OPÉRATEUR DE DÉNEIGEUSE – M. HAGEN PHILIPPSEN

**ATTENDU** l'appel de candidature pour le poste saisonnier d'opérateur de déneigeuse pour la saison 2022-2023 ;

**ATTENDU QUE** suite aux entrevues, la directrice de voirie recommande l'embauche de M. Hagen Philippsen ;

**ATTENDU QUE** M. Philippsen débutera ses fonctions en novembre prochain jusqu'à la fin mars selon la température et à la discrétion de la directrice de voirie ;

**ATTENDU QUE** le poste est de 40 heures garanti par semaine et au taux horaire de 24 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire l'embauche de M. Hagen Philippsen au poste d'opérateur de déneigeuse pour la saison 2022-2023.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-252

### 15. ACHAT SEL DÉGLAÇANT POUR TROTTOIR ET BUREAU

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat de sel déglaçant pour le trottoir au village et le bureau municipal ;

**ATTENDU** la plus basse soumission reçue au montant de 396 \$ pour 60 poches de 20 kg chez Sel Drummond ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu d'autoriser l'achat de sel déglaçant pour le trottoir au village et le bureau municipal pour un montant de 396 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-253

### 16. ACHAT CLÔTURES À NEIGE

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder à l'achat de 8 clôtures à neige de 4' x 50' pour les viaducs pour un montant d'environ 520 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu d'autoriser l'achat de clôtures à neige pour les viaducs pour un montant d'environ 520 \$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

## HYGIÈNE DU MILIEU

R 2022-10-254

**17. BAC COMPOSTAGE – ÉCOLE L’AVENIR**

**ATTENDU QUE** l'école souhaite mettre en place le compostage ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de livrer un bac à compost gratuitement à l'école afin de sensibiliser les jeunes à l'importance du compostage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'autoriser la livraison d'un bac à compost à l'école. Il est aussi résolu d'en fournir un deuxième au besoin.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-255

**18. DEMANDE INTERVENTION COURS D’EAU BRANCHE #34 DE LA RIVIÈRE NOIRE**

**ATTENDU QUE** la branche # 34 de la rivière Noire est un cours d'eau sous la compétence de la MRC de Drummond ;

**ATTENDU** la demande d'intervention reçue du Vincent Séguin de La Cache Verte pour effectuer des travaux dans la branche # 34 de la rivière Noire afin de permettre l'égouttement d'une nouvelle terre cultivé par l'entreprise ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser la demande d'intervention visant à effectuer des travaux d'entretien sur la branche #34 de la rivière Noire.

**Il est aussi résolu** que la municipalité de L'Avenir s'engage à acquitter sur réception toutes factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans le dossier et que la municipalité refacturera les citoyens concernés.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-256

**19. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D’ÉGOUT – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE 2**

**ATTENDU** l'étude de caractérisation environnementale phase 1 effectué dans le cadre du prolongement du réseau d'égout sur la route Boisvert et les rues Manon et Cloutier ;

**ATTENDU QUE** cette étude recommande une étude de caractérisation environnementale de phase 2 puisque les indices de risque de contamination potentielle en lien avec la présence du garage sur le terrain adjacent ont été identifiés ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de Exp au montant de 7 500 \$ afin d'effectuer l'étude de phase à laquelle nous devons ajouter les frais pour la pelle mécanique utilisée pour la réalisation des tranchées d'exploration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Lalonde, appuyé par le conseiller Julien Paradis et résolu d'accepter l'offre de service d'Exp pour l'étude de caractérisation environnementale de phase 2 dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'égout au montant de 7 500 \$ plus taxes. Il est aussi résolu d'autoriser la dépense pour la pelle mécanique utilisée pour la réalisation des tranchées d'exploration.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.



R 2022-10-257

**20. VIDANGE STATION DE POMPAGE ET TROUS D'HOMME**

**ATTENDU QUE** la vidange de la station de pompage est à effectuer ainsi que le nettoyage de deux trous d'homme ;

**ATTENDU** l'offre de service de Vacuum Drummond au montant d'environ 1 600 \$ plus taxes selon la quantité recueilli ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Céline Couture, appuyé par le conseiller Michel Lalonde et résolu de faire le nettoyage de la station de pompage et de 2 trous d'homme par Vacuum Drummond pour un montant d'environ 1 600 \$ plus taxes.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**URBANISME ET ZONAGE**

**LOISIRS ET CULTURE**

R 2022-10-258

**21. BUDGET DÉCORATION HALLOWEEN 2022**

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite décorer le village pour l'Halloween ;

**ATTENDU QU'**un budget d'environ 400 \$ est nécessaire pour l'achat de décorations ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par la conseillère Céline Couture et résolu de rendre disponible un budget d'environ 400 \$ pour l'achat de décoration d'Halloween.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2022-10-259

**22. ÉCOLE L'AVENIR – SOUTIEN FINANCIER 2022-2023**

**ATTENDU QUE** l'École L'Avenir demande à la municipalité un soutien financier de l'ordre de 2 500 \$ pour 2022-2023 ;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite également que les organismes de la Municipalité tels que le comité des loisirs et le camp de jour puissent informer les parents des activités par des communiqués transmis par le sac d'école des enfants ou tout autre moyen de communication ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Paradis, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'octroyer un soutien financier de 2 500 \$ à l'École L'Avenir pour 2022-2023 qui sera remis en trois versements soit en décembre 2022, mars 2023 et mai 2023. Il est aussi résolu que le soutien financier soit conditionnel à ce que les organismes de la Municipalité puissent envoyer des communiqués aux parents via le sac d'école des enfants ou tout autre moyen de communication.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**GÉNÉRAL**

**VARIA**

## CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de septembre 2022 est remis à tous les conseillers.

## 23. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2022-10-260

## 24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée de lever la séance à **20 heures 32 minutes**.

\_\_\_\_\_  
François Fréchette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Suzie Lemire  
directrice générale –  
Greffière-trésorière

Je, François Fréchette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 7 novembre 2022.**

Fournisseurs	Description	Montant
Hygiène Plus inc	Toilettes chimiques (Hygiène Plus)	804,82 \$
Groupe Chicoinc Imprimerie	R2022-06-153 Accroches portes (Chicoine)	1 863,74 \$
Bande de hockey Gyslain Lampron inc	R2022-09-238 Bandes de hockey (50%)	19 287,06 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Octobre 2022	384,35 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme du 01/10/2022 au 31/12/2022	200,02 \$
Aéro-Feu	R2022-08-204 Kit de monture à lunette	260,43 \$
Transport SS	Eau	7,00 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	180,12 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 - Septembre 2022	156,25 \$
Kubota Drummondville	Inspection fin de garantie - Tracteur gazon	74,68 \$
Suroît Propane	Chauffage propane - Salle des Loisirs	352,53 \$
Impressions Lemire	Impression journal municipal - Septembre 2022	1 034,78 \$
Agiska Coopérative	Soupape, adaptateur et manchon d'acier - Western Star	19,27 \$
Agiska Coopérative	Huile - Faucheuse	33,84 \$
Agiska Coopérative	Toile pour réserve de sable	622,56 \$
Nouvelair	Nettoyage unité murale - 549 (Nouvelair)	215,00 \$
Curtis Cross	Transport tracteur gazon pour inspection	41,34 \$
Jean-Pierre Carpentier enr	Ajustement et vérification - Niveleuse	57,49 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	R202208209 Ponceau - rte Demanche	667,96 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	Sable d'hiver	4 230,06 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Western Star	174,53 \$

Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Camion pompe	325,38 \$
Garage J. Fortier	Inspection annuelle - Citerne	167,86 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 20/07/2022 au 19/09/2022	471,32 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 20/07/2022 au 19/09/2022	415,06 \$
Hydro Québec	Bureau du 19/07/2022 au 16/09/2022	310,80 \$
Hydro Québec	Gloriette du 19/07/2022 au 16/09/2022	100,20 \$
Fréchette François	Poster journal municipal	154,25 \$
Les Services exp inc	R2022-04-112 Prolongement réseau d'égout	2 012,06 \$
Therrien, Couture, Jolicoeur SENCRL	Honoraires juridiques - nd: 8121307-101	331,13 \$
Martech inc	R2022-08-210 Signalisations	735,84 \$
Martech inc	R2022-08-210 et R2022-06-170 Signalisations	2 811,14 \$
Megaburo	Cartes de temps - Voirie	50,33 \$
Cogeco Connexion inc	Garage municipal du 13/09/2022 au 12/10/2022	95,69 \$
MRC Drummond	Service d'inspection - Aout 2022	3 811,50 \$
MRC Drummond	Mise à jour GoNet	78,75 \$
Municipalité Durham-Sud	Entraide incendie LAVI20220807	1 279,24 \$
PJB Industries inc	R2022-09-231 Chaîne convoyeur - Mack blanc	1 098,01 \$
Pérusse Gilles	Déplacement surveillant sablière - Septembre 2022	52,47 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil d'octobre 2022	260,85 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignettes pour nouvelles résidences	393,75 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Vignette nouvelle résidence	157,50 \$
Info Page	Fréquence numérique - Septembre 2022	97,21 \$
L'Express Drummondville inc	Publication rôle d'évaluation 3e exercice	384,85 \$
Ville de Drummondville	Remplissage de cylindre air	48,00 \$
Lemire Suzie	Licence mensuelle Outlook	29,32 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Septembre 2022	63,60 \$
	<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER</b>	<b>46 417,94 \$</b>

Fournisseur	Description	Montant
Simon Duchesneau	R2022-09-234 Tente et course d'obstacles	950,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et tracteur à gazon	224,50 \$
Bibliothèque Municipale	R2022-01-007 Contribution 2022	5 456,66 \$
Marylène V. Sauvé	R2021-11-280 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2022-01-007 Loc salle multifonctionnelle et biblio	7 665,00 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus - L'Avenir	R2022-09-237 Avance sur subvention	2 500,00 \$
Fréchette François	R2021-11-243 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Fréchette François	R2022-07-176 Congrès FQM	1 224,49 \$
MRC Drummond	R2022-01-007 Quote-part 2022	7 635,22 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2022-01-007 Quote-part 2022	10 040,62 \$
Lemire Suzie	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	Cadeau mariage - Directrice voirie	50,00 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2022-02-039 Entente 2022	7 500,00 \$
	<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES</b>	<b>43 396,49 \$</b>

<b>SALAIRES SEPT. 2022</b>	
<b>Salaires nets sept. 2022</b>	<b>29 330,97 \$</b>
<b>Remises provinciales sept. 2022</b>	<b>9 973,91 \$</b>
<b>Remises fédérales sept. 2022</b>	<b>3 762,56 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES SEPT. 2022</b>	<b>43 067,44 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER SEPT. 2022</b>	<b>46 417,94 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES SEPT. 2022</b>	<b>43 396,49 \$</b>
<b>TOTAL COMPTES À PAYER SEPT. 2022</b>	<b>132 881,87 \$</b>